

Protocole relatif aux règlement médical fédéral

1° Adhérent à l'U.S.A saison 2021-2022.

-Renouvellement d'une licence

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition de moins de 1 an.

ou

Questionnaire de santé personne **majeur** et attestation. (Pour un certificat médical de moins de 3 ans).

Questionnaire de santé personne **mineur** et attestation. (Pour un certificat médical de moins de 3 ans).

2° Nouvel adhérent.

-Création d'une licence

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

-Renouvellement d'une licence pour une personne licenciée la saison précédente au sein de la FTTT.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition de moins de 1 an.

ou

Présentation du certificat médicale de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition de moins de 3 ans.

et

Questionnaire de santé personne **majeur** et attestation. (Pour un certificat médical de moins de 3 ans).

Questionnaire de santé personne **mineur** et attestation. (Pour un certificat médical de moins de 3 ans).

3° Pass sanitaire. (pour les joueurs et accompagnants)

Obligatoire depuis le 6 août pour les 18 ans et plus, à partir du 30 septembre pour les 12-17 ans, les moins de 12 ans sont exemptés de cette mesure.

Certificat de vaccination Covid, QR Code ou papier, 2 injections en cour de validité (7 jours après la 2^{ème} injection).

Ou

Le résultat d'un teste PCR négatif de moins de 48 heures.

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement après avoir contracté la Covid-19